



CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL 02 JUILLET 2024

À l'ensemble des membres du conseil municipal
Maurepas, le 26 juin 2024

Dossier suivi par : Florence SANTISTEBAN
Tél : 01 30 66 54 01
Courriel : f.santisteban@maurepas.fr

Cher(e) collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la séance du conseil municipal le :

2 juillet 2024 à 19h30
Salle du conseil

Conformément à l'article L.2121-10 du code général de collectivités territoriales, toute convocation est faite par le maire et est transmise de manière dématérialisée ou, par écrit à l'adresse communiquée par le conseiller municipal.

De plus, conformément aux dispositions de l'article R.2121-7, l'affichage des convocations est effectué à la porte de la mairie.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal précédant.

- Règlement de billetterie des lieux de diffusion culturelle - modification n°2
- Règlement intérieur du conservatoire de musique et d'art dramatique - modification n°3
- Règlement pédagogique du conservatoire de musique et d'art dramatique - modification n°2
- Règlement intérieur des accueils de loisirs - modification n°2
- Délégations du conseil municipal au Maire
- Modification des statuts de Saint Quentin en Yvelines - compétence supplémentaire « Création, gestion et extension des crématoriums »
- Signature du « Contrat de ville 2024/2030 - Engagements Quartiers 2030 »
- Convention de mise à disposition d'un local à titre gracieux et précaire au Centre hospitalier de Plaisir
- Convention de mise à disposition d'un local à titre gracieux et précaire à l'Institut de promotion de la santé de Trappes
- Convention de mise à disposition d'un local à titre onéreux au Comité départemental de randonnée pédestre des Yvelines (CDRP 78) situé au sein de l'ancienne mairie et fixation du tarif
- Règlement intérieur du passeport seniors - modification n°1
- Convention de partenariat avec l'association Handi-cap-prévention - opération roulez les petits bouchons
- Règlement intérieur des équipements sportifs - modification n°1
- Règlement intérieur de l'école des sports de Maurepas - modification n°1

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Mairie de Maurepas
2 place d'Auxois - CS 40527 - 78311 MAUREPAS CEDEX
01 30 66 54 00 - mairie@maurepas.fr
maurepas.fr

- Foulées de Maurepas - convention cadre de partenariat avec une association caritative
- Foulées de Maurepas – convention(s) de parrainage cadre
- Convention partenariat avec l'association Cyclotourisme de Maurepas - Evènement "Cyclo & Rando" 2024
- Identification et délimitation des zones d'accélération terrestres de production d'énergie renouvelables - Résultats de la concertation publique
- Dénomination de l'escalier de l'église Saint-Sauveur en "passage Jean Frédéric Phélypeaux"

Je compte sur votre présence et vous remercie par avance de votre participation.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Grégory GARESTIER

Maire



Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Mairie de Maurepas

2 place d'Auxois – CS 40527 - 78311 MAUREPAS CEDEX

01 30 66 54 00 – mairie@maurepas.fr

maurepas.fr